Trente-troisième Année. — N° 5 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 5 JANVIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'Abonnement : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

Abonnements et Annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDATS :

ALFRED THIRIEZ

Filateur, Membre de la Chambre et du Tribunal de commerce de Lille, Président du Syndicat cotonnier du Nord.

LÉON LEGRAND

Manufacturier à Fourmies, Membre du Comité consultatif des Arts et Manufactures, Chevalier de la Légion d'honneur.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION L'HÉRILLER

Grand officier de la Légion d'honneur

DEJARDIN-TELLIEZ

Cultivateur, Maire de Carnières, Vice-Président du Comice agricole de Cambrai.

ERNEST DIDIER

Armateur, Ancien Président du Tribunal de commerce, Conseiller municipal de Dunkerque.

ROUBAIX, LE 4 JANVIER 1888

Où est le danger?

Pour qui a suivi attentivement la polémique électorale actuelle, il en ressort quelques enseignements qu'il convient de mettre en lumière, à la veille du scrutin.

Les candidats indépendants, MM. Thiriez, Déjardin-Telliez, le général L'Hériller, Ernest Didier, Léon Legrand n'ont pas d'engagements avec les partis.

Ce ne sont pas, comme on les en a accusés, des conspirateurs disposés à tout pour renverser la République.

Ce sont des citoyens, « respectueux de la volonté de la nation », très résolus à prêter leur concours et leur appui au gouvernement établi, dans tout ce qui est « juste et honnête ».

Mais ces citoyens formulent des revendications.

Ils veulent :

Le maintien du Concordat et la Religion respectée dans sa libre indépendance ;

L'enseignement libre, afin que l'enfance pauvre ne soit pas privée, dans les écoles officielles, *contre le gré des familles et des communes*, de l'enseignement religieux condition essentielle de sa formation morale ;

La scrupuleuse égalité de tous les citoyens devant la justice comme devant la loi ;

Une autorité assez ferme pour contenir les partis révolutionnaires ;

Les finances sagement réglées, conduites avec économie, des budgets en équilibre et discutés en temps utile par les Chambres, pour éviter la surprise de ces emprunts dissimulés si souvent renouvelés depuis dix ans ;

La protection du travail national ;

Une loi sur l'armée qui, en ne négligeant rien de ce qu'exigent la défense et la sécurité de la Patrie, ne méconnaisse aucun des intérêts supérieurs qui font partie de sa grandeur morale.

Ils veulent enfin la paix à l'extérieur.

Voilà le gouvernement que nos candidats demandent à la République.

Les candidats qui leur sont opposés ont fait bruyamment un nouvel acte d'adhésion à la forme républicaine, mais nous n'avons pu leur arracher un mot sur leurs principes de gouvernement.

Ils n'ont pas consenti à nous dire ce qu'ils pensaient, ni sur le Concordat, ni sur la liberté religieuse, ni sur la liberté d'enseignement, ni sur la loi militaire, ni sur les menées révolutionnaires.

Nous avons dû nous contenter de leurs actes passés et ces actes, pour ceux d'entr'eux qui ont déjà appartenu au Parlement, sont inquiétants.

A toutes nos questions, leurs organes ont répondu par un mot : la République !

Eh bien, la République, nous l'avons. Que voulez-vous en faire ?

Allez-vous persévérer dans la voie que vous suivez depuis dix ans, où allez-vous nous faire entrer enfin dans une ère de paix morale, de progrès et de justice pour tous ?

MM. Merlin, Clayes, Ach. Scrépel, Cirier et Girard se sont tus là-dessus, parce qu'ils ne peuvent pas se dégager des liens dont les enserre le parti radical.

S'ils avaient eu la loyauté de s'expliquer, on aurait compris quelles divisions profondes séparent les divers groupes de la gauche dans le département.

Mais, en revanche, si quelques-uns d'entre eux avaient eu le courage de nous donner les garanties que nous leur demandions, au nom de tout ce qui est conservateur et libéral dans le Nord, nous n'aurions pas jugé utile de leur opposer des candidats plus indépendants.

Le *Progrès* écrit ce matin : « l'ennemi, c'est la droite.

» Il y a trop de conservateurs dans les Chambres, c'est pourquoi il n'y a pas d'équilibre possible. »

Non !

L'ennemi, c'est le radicalisme !

Les radicaux français ne sont pas des hommes de gouvernement.

Aucun régime régulier ne peut subsister avec eux et avec leurs doctrines.

Tant que vous placerez l'axe de votre politique entre la gauche opportuniste et la gauche radicale, au lieu de le mettre résolument entre la gauche modérée et libérale et la droite, n'espérez pas constituer de ministère durable, soit avec le Parlement actuel, soit avec le Parlement futur.

Un ministère qui gouvernerait avec la gauche modérée et avec la droite constitutionnelle, préparerait, à la République, de bonnes élections et au pays une longue période de calme et de sécurité.

Et c'est parce que nous voudrions ramener la République vers ces régions plus sûres et plus sereines, que nous souhaitons le succès des candidatures indépendantes.

ALFRED REBOUX.

UN RÉPUBLICAIN PATRIOTE

Un ancien député, ancien secrétaire de l'Union républicaine — l'un des 363 du Seize Mai — M. Franck Chaveau, pose actuellement sa candidature sénatoriale dans l'Oise.

Les délégués sénatoriaux liront avec intérêt le pressant appel qu'il fait à l'union, à la modération et à la sagesse.

« **Vous savez quelle est notre situation intérieure, l'absence de majorité au parlement, les coalitions entre les partis les plus opposés, amènent des crises incessantes et de perpétuels conflits, entravent les affaires, créent, en un mot, une véritable impossibilité de gouverner.**

» **Si un tel état de choses se prolongeait, il amènerait une situation intolérable.**

» Il est nécessaire qu'il cesse. Il ne faut pas que notre pays, sans cesse ballotté d'extrêmes en extrêmes, ne trouve de repos nulle part. Cette instabilité perpétuelle finirait par nuire autant à sa prospérité intérieure qu'à sa considération extérieure.

» Il est nécessaire de former dans les Chambres, avec tous les hommes de bonne volonté, une majorité de gouvernement.

» *Supprimez ces questions constitutionnelles qui faussent tous les ressorts de l'Etat, qui font voter ensemble des hommes dont les opinions jurent, qui divisent irrémédiablement des hommes qui devraient marcher la main dans la main.*

» *Travaillons ensemble à faire une République habitable pour tous, tolérante et ouverte, où ceux qui pensent autrement que nous ne soient point persécutés*, où l'on ne cherche pas à blesser ses adversaires, à leur rendre l'existence intolérable, où l'administration soit impartiale et juste : *c'est ainsi et non par les taquineries ou la violence, qu'on ramènera à la République ceux qui gardent encore le regret des régimes disparus.*

» Un gouvernement, après seize années d'existence, ne doit pas ressembler à un parti qui triomphe et se venge; il ne doit pas connaître de vaincus.

» Dans la vie parlementaire, il faut que les interpellations stériles et les débats irritants cèdent la place aux discussions utiles, à l'étude des questions financières et économiques.

» Gardons-nous, des programmes ambitieux, des promesses retentissantes : elles sont difficiles à exécuter. Les programmes irréalisables déconsidèrent ceux qui les font, et faussent l'esprit de ceux qui les entendent.

» Songeons surtout à la bonne gestion des affaires publiques, à l'équilibre budgétaire, à la simplification des services, aux économies possibles ; complétons notre œuvre de protection en faveur de l'agriculture et de l'industrie ; faisons de bonnes lois pour assurer la sécurité, l'hygiène, l'épargne, pour seconder l'initiative individuelle et donner l'essor au travail national.

» Surtout, faisons un gouvernement qui gouverne, qui soit inflexible pour le désordre, pour l'improbité, pour toute tentative de désorganisation sociale ; faisons aussi un gouvernement qui dure ; ces crises perpétuelles engendrent l'impuissance gouvernementale, la lassitude et le dégoût ; lorsqu'elles touchent aux ministères qui ont charge de la défense nationale, elles compromettent le sort même de la patrie.

» Je fais un suprême appel à tous les hommes de bonne volonté, qui mettent l'avenir de la France au-dessus des mesquines rancunes, des questions de personnes et des luttes de partis.

» Je le fais, non dans un intérêt personnel, car j'ai prouvé, permettez-moi de le dire, que je mets la fidélité aux principes et le sentiment du devoir au dessus même de l'honneur de vous représenter : je le fais dans l'intérêt de mon pays, que je vois avec angoisse se débattre dans la discorde, la stérilité et l'impuissance, alors qu'avec un peu d'union et de désintéressement, il redeviendrait la France des meilleurs jours, la France honorée au dehors, tranquille et prospère au dedans !

» Il y a deux ans, voyageant dans ces merveilleux pays d'Orient où la France de tous les temps a marqué sa générosité ou sa puissance, où l'on retrouve à chaque pas le souvenir présent de sa grandeur et de sa gloire, je causais avec un homme d'État illustre : « Ah ! me disait-il, si la France était unie, elle serait encore, malgré ses malheurs, la première nation du monde. »

» Cet ami de la France disait vrai : Mettons fin à nos discordes, faisons l'unité morale de la France : elle sera le plus grand des peuples ! »

Voilà comment sait parler un républicain éclairé et patriote.

UNE TACTIQUE

Il y a, dans le Nord, des radicaux de principe qui ne se contentent pas du silence gardé par les candidats opportunistes sur les questions divisant les partis de gauche.

Ces radicaux sont très mécontents, on le sait, des choix faits par le Congrès du Conservatoire.

L'un d'eux, M. de Carpentier, de Valenciennes, écrit dans le journal qu'il dirige, le *Réformateur* :

« Nous avons déclaré et déclarons encore » que les radicaux voteront pour leurs candi» dats à eux ou s'abstiendront aux élections » sénatoriales et auront raison. »

L'*Indépendant*, de Douai, journal républicain, écrit aujourd'hui :

« Nous engageons, une dernière fois, les électeurs sénatoriaux à voter avec réflexion et indépendance. De l'ensemble des documents que nous leur avons mis sous les yeux, pendant ces derniers jours, il résulte que notre Parlement tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne nous donne pas un gouvernement d'apaisement et de conciliation ; qu'il n'est pas ouvert à tous ; qu'il n'est pas respectueux des droits acquis, des services rendus, et qu'il ne sait pas se garder de l'esprit d'utopie, des aventures et des révolutions.

» Il faut donc changer les hommes qui dirigent les affaires; il importe d'infuser un sang nouveau dans l'organisation actuelle ; *il ne s'agit pas de modifier le régime qui nous régit, mais il est nécessaire de confier le mandat sénatorial et législatif, à des hommes indépendants, qui veulent se maintenir sur le terrain des idées libérales, modérées et des réformes pratiques.*

» Electeurs sénatoriaux, votez avec confiance pour : *le général L'Hériller, MM. Léon Legrand, Alfred Thiriez, Dejardin-Telliez et Ernest Didier.* »

La *Dépêche* rappelle que MM. Girard et Achille Scrépel se sont montrés jadis les adversaires déterminés de ce Sénat, dans lequel ils aspirent à entrer aujourd'hui.

Dans une réunion tenue à Roubaix, salle Dominique, M. Achille Scrépel disait :

Je voterai la révision de la Constitution ; les décisions de la Chambre des députés, issus du suffrage universel, ne doivent pas plus longtemps être subordonnées au vote d'une Chambre élue à deux degrés.

(*Progrès du Nord du 18 Août 1881*).

M. Girard n'était pas moins explicite: il s'écriait, le 4 septembre 1885, à Anzin :

Je suis d'autant moins suspect de tendresse envers le Sénat, que j'ai toujours été en contradiction avec un grand nombre de mes amis SUR L'UTILITÉ DU SÉNAT.

JE SUIS PARTISAN D'UNE CHAMBRE UNIQUE. Quant à la séparation des Eglises et de l'Etat, je la voterai volontiers.

UNE PROTESTATION

Nous recevons communication de la protestation suivante, qui a été signée, par les plus notables habitants de Carnières, en réponse aux plus indignes calomnies qui ont été élevées contre l'honorable M. Déjardin-Telliez :

« Nous soussignés, habitants de Carnières, protestons avec la dernière énergie contre les odieuses accusations de ses adversaires politiques et affirmons hautement que la conduite de M. Edouard Déjardin, maire de Carnières en 1870-71, a été au-dessus de tout éloge.

» Dispensé, comme homme marié, de se rendre sous les drapeaux, il a, en assumant la lourde responsabilité des fonctions municipales, fait preuve du plus grand dévouement et rendu à la commune les plus signalés services.

» Ont signé la protestation ;

» MM. Lemahieu-Nestor, conseiller en 1870. — Vasseur-Landelin, conseiller en 1870. — Désiré Depreux, conseiller aujourd'hui. — Leduc Dumont, conseiller aujourd'hui. — Louis Leduc. — Decaudin-Cattiaux. — Sallez, conseiller municipal en 1870. — François Leduc, conseiller aujourd'hui. — Ange-Marie Lecerf, conseiller aujourd'hui. — Edmond Mollet. — Evariste Boubay. — Pesin Lecerf. — Fénelon Pierrad. — Denizart, conseiller municipal en 1870. — Nicolas Dordain. — Vitoux Capliez. — Henri Lecardez. — Paul Lecardez. conseiller municipal en 1870. — Colombier. — Joseph Vasseur. — Maréchal Magisto. — Pierrard-Bury. — Pierre-Joseph Lasselin. — Anselme Leclercq, conseiller municipal.

Signatures des habitants depuis 1870 :

« Les soussignés déclarent que depuis qu'ils habitent la commune de Carnières ils n'ont jamais entendu dire que M. Dejardin ait manqué à son devoir :

» MM. Ch. Germonprez conseiller municipal. — Largillierre, id. — Dherbecourt. — Henri Brière. — Gernez. »

Il ne faut pas croire que cette protestation soit le fait d'amis politiques de M. Dejardin. Nullement. Elle a été signée spontanément par les plus notables habitants de Carnières, sans distinction d'opinion.

C'est ainsi que MM. Vasseur-Landelin, Sallez, Ange Lecerf, Edmond Mollet, Evariste Boubay, Denizart sont des républicains actifs et avérés.

Leur protestation n'en a que plus de valeur et réduit à néant les calomnies du *Libéral* et du *Petit Nord*.

LA PROTECTION DES OUVRIERS

Nous tenons à noter ici deux faits importants qui se sont produits à la dernière séance des Chambres fédérales suisses.

M. Decurtins, député catholique des Grisons, a déposé, d'accord pour cela avec M. Favon, une motion invitant le Conseil fédéral à se mettre en rapport avec les puissances, afin de régler, par des traités internationaux, ou par une loi internationale, la protection du travail des mineurs ; la limitation du travail des femmes; le repos du dimanche ; la journée normale du travail.

Le gouvernement bâlois a élaboré un projet modifiant la loi sur la protection des ouvrières et apprenties. Le projet a pour but de protéger plus efficacement les jeunes filles contre l'exploitation indigne dont elles sont les victimes, dans certains ateliers de modistes et de couturières, par exemple, tout en tenant compte des conditions particulières de ce genre d'industrie.

La durée normale de la journée de travail sera de 11 heures. Il faudra demander une autorisation spéciale pour pouvoir prolonger le travail après 8 heures du soir ou le commencer avant 6 heures du matin. Le travail ne sera pas absolument interdit, mais il sera ramené au strict nécessaire. Ce travail, dans tous les cas, sera payé à part et suivant un tarif plus élevé.

REPRÉSENTATION COMMERCIALE

Indépendamment du droit de réunion des Chambres de commerce, dont on a promis au Sénat de faire l'objet d'un projet de loi spécial, la Chambre de commerce de Paris estime qu'il importerait de donner enfin, à ces compagnies et au Conseil supérieur du commerce, une organisation plus en rapport avec les grands intérêts commerciaux et industriels qu'il leur appartient de représenter.

Cette solution, depuis longtemps réclamée, est d'autant plus impérieuse que, à défaut d'une législation nouvelle, la légitime autorité des Chambres de commerce pourrait être menacée d'un effacement très dommageable au commerce et à l'industrie.

En conséquence, la Chambre de commerce de Paris décide de rappeler et de confirmer aux pouvoirs publics son avis motivé du 27 mars 1884 à ce sujet, et de faire appel à l'action simultanée de toutes les Chambres de commerce pour hâter, par leurs instances, la solution que comportent les divers projets de lois dont le Parlement a été saisi depuis plusieurs années, en vue de réorganiser la représentation commerciale.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Figaro* consacre aujourd'hui son article de fond, par la plume de M. Saint-Genest au ministre de la guerre :

« Nous apprenons que le général Logerot est irrévocablement décidé à se retirer du ministère, et à reprendre un commandement.

» Cette décision lui fait le plus grand honneur, et on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, de la façon dont le général s'est résigné à monter au pouvoir, ou de la façon dont il aspire à en descendre, — aujourd'hui qu'il peut le faire sans nuire au bien de l'Etat.

» Pour comprendre ce qui s'est passé dans l'esprit du général, il faut se reporter à l'heure de sa nomination. Pendant la nuit du 12 décembre, on pouvait lire dans les journaux du soir les dépêches suivantes :

« Le cabinet est complètement formé, non seulement tous les membres en sont désignés, mais chacun a accepté le poste qui lui revient. M. Fallières est à l'instruction publique, M. de Mahy aux colonies, M. Viette à l'agriculture, M. Loubet à la justice, etc., etc... Tout est arrangé, il ne reste absolument que le ministre de la guerre dont le nom est encore en suspens.

» On dit que le général Billot a refusé, on attend la réponse du général Wolff... *mais de toute façon on trouvera un général de division* que le *Journal officiel* fera connaître demain à la première heure... »

» Et alors les feuilles du soir, publiant la liste *complète* des membres du cabinet, mettaient simplement : « ministre de la guerre — général Z. » Ce qui fait que, durant cette nuit, les Allemands ont pu lire cette merveilleuse nouvelle, qu'en face de l'Europe en armes, notre gouvernement était complètement constitué, et qu'il ne restait qu'une quantité négligeable : le chef de l'armée française.

» Et depuis dix-sept ans, nous sommes tellement habitués à tout, blasés sur tout, qu'il s'est rencontré des écrivains pour rédiger ces énormités, des lecteurs pour les lire, sans que personne ait paru comprendre ce qu'il y avait de formidable dans cette simple petite dépêche.

Voila comment le général Logerot a été nommé, et lui s'en est souvenu. Comme ce n'est pas une âme ordinaire, au lieu de considérer cet événement comme un coup de fortune, il n'a vu que le scandale même de sa nomination; et, loin d'être flatté, il a été plutôt humilié, en songeant à ceux qu'on aurait été capable de prendre, s'il avait refusé.

» D'ailleurs, il s'est souvenu des hommes qui avaient été ministres avant lui, il s'est penché pour chercher ce qu'ils étaient devenus, où plutôt l'endroit où ils avaient plongé, là où ils étaient engloutis.

» Il a suivi M. Farre depuis sa chute jusqu'à sa mort, il a contemplé là-bas M. Thibaudin dans son sombre exil, par-dessus tout il a examiné M. Ferron, repartant de ce ministère en emportant sans bruit une croix que la loi ne pouvait lui accorder...

» Et alors cette fonction de ministre de la guerre, si splendide autrefois, lui est apparue telle qu'elle est depuis la République, une simple délégation réservée à un général Z... quelconque, qu'on est sûr de découvrir de minuit à cinq heures du matin pour représenter le groupe politique qui vient d'arriver au pouvoir. »

La *Justice* n'a point pris l'initiative des démarches pour la grâce des assassins de Decazeville. C'est à M. Basly que revient cet honneur. Mais M. Clémenceau approuve le député de la Seine. « Crime politique », écrit son journal ; comment ne pas grâcier les auteurs d'un crime politique? :

« Il s'agit évidemment d'un crime politique ; il suffit de rappeler les faits. Des mineurs en grève se ruent sur un ingénieur, l'assomment à coups de marteau, le lardent de coups de couteau, le précipitent d'un premier étage sur les pavés et le font expirer au milieu des plus horribles souffrances. Crime politique ! dit M. Basly. Crime politique ! répète l'écho Clémenceau.

» Je me garderai d'avancer que cette nouvelle conception du crime politique est absurde ou détestable ; je dis simplement que c'est une théorie nouvelle et que j'aimerais à l'entendre développer à la tribune de la Chambre par M. Clémenceau.

» Car la grâce, en vérité, ne suffit pas ; il faut l'amnistie.

» L'honneur de la grâce ne reviendrait qu'au pouvoir exécutif ; c'est au législateur que reviendrait l'honneur de l'amnistie.

» Je suit persuadé que M. le président de la République n'en voudrait pas à M. Clémenceau d'assumer la responsabilité d'une proposition d'amnistie en faveur des assassins de Decazeville.

» Et si l'éminent député du Var prend cette initiative, c'est M. Basly, par un juste retour des choses d'ici-bas, M. Basly qui n'a fait que quémander la grâce, c'est M. Basly qui sera alors l'orléaniste de M. Clémenceau. »

L'*Evénement* déclare aujourd'hui — on n'est jamais trahi que par les siens — que la concentration opportuno-radicale est une « chimère » :

« Plus tôt la dissolution aura lieu, dit-il, mieux cela vaudra pour la République et pour la France. *La concentration est une chimère :* la dissolution est à point. »

D'autre part, le *Soleil* écrit :

« Certes, en ce moment, la Chambre des députés tout entière a la conscience de son impuissance. Tous les partis n'y espèrent qu'en la dissolution. Mais rien ne sera plus difficile que de faire une majorité sur cette question, à cause de la profonde division des partis. La gauche opportuniste veut le pouvoir pour faire les élections à son profit. La gauche radicale le veut pour les faire au sien. La droite, plus modeste, ne demande que la liberté électorale, qu'elle n'obtiendra ni de l'une ni de l'autre. Voilà comment, voulant tous la dissolution, les partis qui divisent cette Chambre n'arriveront peut-être pas à s'entendre pour la voter. »

Enfin, l'*Autorité* s'exprime en ces termes :

« Que la Chambre répugne à la dissolution, nous le croyons sans peine ; peu de malades renoncent à l'existence d'un cœur léger. Seulement, il ne s'agit pas de savoir si la Chambre veut vivre, mais si elle peut vivre. Or, le ministère Tirard une fois jeté au panier à ordures, une ou deux combinaisons ministérielles épuisées, on ne voit pas trop comment M. Carnot s'en tirera. Cette Chambre, étant donnée sa composition, a fait un tour de force en durant ce qu'elle a duré ; mais elle est évidemment au bout de son rouleau, et elle sera bien obligée de convenir elle-même qu'il lui faudra rejoindre les nombreux ministères qu'elle a culbutés les uns après les autres. »

G. GLANEY.

LÉON XIII

Nous avons dit quel grand et inoubliable spectacle Rome vient d'offrir au monde. Avec un admirable élan, la chrétienté entière a adressé au St-Père les plus manifestes témoignages de son respect, de son dévouement et de sa piété. Les infidèles eux-mêmes ont tenu à prendre leur part dans ce concert d'hommages, et il n'est pas jusqu'aux adversaires religieux et politiques de la papauté qui ne s'inclinent à leur tour, et ne rendent à la politique du Souverain Pontife, à sa hauteur de vues, à la noblesse et à la fermeté de son caractère le tribut mérité de leur juste respect. A ce point de vue la *République française* a consacré à Léon XIII un article des plus caractéristiques et nous tenons à en citer un extrait :

« Léon XIII célèbre, en ce moment, et avec lui toute la catholicité, le cinquantenaire de son entrée dans le sacerdoce : un demi-siècle d'activité dans une carrière publique est un fait rare, qui attire toujours l'attention. Quand cette carrière est une magistrature morale et que celui qui l'a exercée pendant de si longues années y a fait preuve des vertus publi-

BOURSE DE PARIS

du mercredi 4 janvier

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 40	3 0/0	81 37	81 35	
.. ..	3 0/0 amortissable	84 40	84 40	
107 50	4 1/2 1883	107 37	107 35	
58 7/32	3 0/0 Portugais	58 1/8	.. ..	
96 70	Italien 5 0/0	96 40	96 40	
67 1/2	Extérieure 4 0/0	67 3/8	.. ..	
79 3/8	Hongrois 4 0/0	79 3/8	.. ..	
375 ..	Egypte 6 0/0	372 50	372 ..	
14 02	Turc 4 0/0	13 82	13 82	
520 ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	
100 75	Russe 1870 5 0/0	... ..	... ..	
527 ..	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	
	Sociétés de Crédit			
4180 ..	Banque de France	... ..	... ..	
458 75	Banque d'Escompte	... ..	... ..	
780 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	775 ..	... ..	
347 50	Banque Parisienne	... ..	... ..	
1410 .	Crédit Foncier	1415 ..	1405 ..	
.. ..	Crédit Mobilier	... ..	... ..	
580 ..	Crédit Lyonnais	573 75	... ..	
451 25	Société générale	... ..	... ..	
435 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	... ..	
507 50	Banque Ottomane	504 ..	... ..	
.. ..	Créd. Mobilier Espagn.	... ..	... ..	
	Chem. de f. Franc.			
1545 ..	Nord ...act.	... ..	1542 ..	
1245 ..	Paris-Lyon-Médit. »	... ..	... ..	
780 ..	Est »	... ..	... ..	
881 ..	Ouest »	... ..	... ..	
1315 ..	Orléans »	... ..	... ..	
1172 ..	Midi »	... ..	... ..	
	Sociétés diverses			
2097 50	Suez	2090 ..	2090 ..	
1365 ..	Gaz Parisien	... ..	... ..	
760 ..	Voitures	... ..	... ..	
2157 ..	Omnibus	... ..	... ..	
548 ..	Rio-Tinto	546 25	... ..	
313 75	Panama	325 ..	... ..	
	Obligat. Foncières			
380 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	
103 50	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	
585 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	
515 ..	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	
481 50	» commun. 3 0/0	... ..	... ..	
385 ..	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	
479 ..	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	
479 50	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
404 ..	Nord	... ..	... ..	
399 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	
386 ..	Est 3 0/0	... ..	... ..	
398 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	
406 ..	Orléans	... ..	... ..	
397 ..	Midi 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	
635 ..	Bône-Guelma	... ..	... ..	
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	.. ..	... ..	
184 60	Lombards	... ..	... ..	
262 50	Saragosse	... ..	... ..	
	Obligat. des Villes			
534 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	
525 50	— 1865	... ..	... ..	
401 75	— 1869	... ..	... .	
400 .	— 1871	.. ..	... ..	
518 ..	— 1875	... ..	... .	
515 25	— 1876	... ..	... ..	
389 50	Marseille	... ..	... ..	
104 ..	Bordeaux	... ..	... ..	
96 ..	Lyon	... ..	.. ..	
105 ..	Lille	... ..	... ..	
47 75	Roubaix-Tourcoing	... ..	.. ..	
	Obligations div.			
305 ..	Départem. de la Seine.	... ..	... ..	
.. ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	
.. ..	Suez	... ..	... ..	
372 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

BOURSE DE LILLE

du mercredi 4 janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	103 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	109 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	412 75
Armentières	... ..	478 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	4. ..
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	105 ..
Département du Nord	... ..	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	632 50
— » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	1[illegible]0 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Ce	... ..	330 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	435 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	... ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1340 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	... ..	500 ..
[illegible]che-Saint-Vaast	... ..	3255 ..
[illegible] Anzin	... ..	205 ..
Denain e[illegible]	... ..	400 ..
Obligations Nord	... ..	467 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.		252 50
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	... ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ..	8750 ..
Anzin 100e de denier	... ..	2235 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ..	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ..	9502 50
Bully-Grenay le 6e	... ..	1260 ..
Carvin	... ..	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	... ..	150 ..
Courrières	... ..	25350 ..
Campagnac	... ..	456 ..
Douchy	... ..	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	... ..	101 25
Dourges	... ..	6350 ..
Escarpelle (Nord)	... ..	3125 ..
Epinac	... ..	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ..	760 ..
Lens	... ..	20200 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	... ..	47 75
Liévin	... ..	3900 ..
Lys supérieure	... ..	... ..
Meurchin	... ..	2420 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ..	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	... ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ..	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ..	62 50
Vicoigne et Nœux	... ..	15945 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	... ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	525 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	517 50
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	.. ..	386 25
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. .. ..	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé.	... ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 4 Janvier 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 20 .[.	3 0/0 nouveau	81 25 .[.
81 60 .[.	3 0/0 ancien	81 55 .[.
84 55 .[.	3 0/0 amortissable	84 40 .[.
107 40 .[.	4 1/2 0/0 1883	107 50 .[.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPÉCIAL)

La grâce des condamnés de Decazeville

Le *Gaulois* croit que la grâce entière ne sera pas accordée à ceux des grévistes de Decazeville condamnés pour participation au meurtre de l'ingénieur Watrin.

Les décorations

Nous avions fait pressentir la nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. Massenet, le très distingué auteur du *Cid*.

Le *Journal Officiel* de ce matin enregistre cette nomination ainsi que celle de M. Kæmptem, directeur des beaux-arts, qui est également promu officier.

M. Clairin, l'un de nos jeunes peintres les plus sympathiques, est nommé chevalier.

Nous pouvons citer encore, parmi les nouveaux chevaliers, MM. Rodin, Boucher, sculpteurs ; Bernardy, peintre, et Paulin, architecte.

Le jubilé du Pape

Rome, 4 janvier. — Un nombre immense de lettres et de télégrammes sont arrivés au Pape, de tous les pays, à l'occasion du jubilé. On cite en particulier des lettres autographes du prince Valdemar de Danemark et de la princesse Marie d'Orléans, avec offrande d'un anneau précieux.

Au premier rang des témoignages reçus par le Pape se place la lettre autographe du Czar, le seul souverain reste jusqu'ici silencieux. Mais il avait attendu le premier janvier pour offrir ses félicitations le jour même du cinquantenaire.

Cette lettre de l'Empereur de Russie est un fait considérable et qui a produit au Vatican une impression profonde. Le Pape s'en est montré aussi fier que touché,

La lettre du Czar était accompagnée des félicitations respectueuses du comte Tolstoï, ministre de l'intérieur et des cultes, et de M. de Giers, chancelier de l'Empire.

On peut dire que cette victoire diplomatique est une des plus remarquables que le Pape ait remportées.

Sa Sainteté a reçu également, le jour même de son jubilé, une dépêche particulière de M. le comte de Paris, datée de Villaviciosa, en Espagne, et des lettres du roi de Danemark, du roi de Portugal et du roi de Roumanie.

Plusieurs princes, et notamment l'empereur du Brésil, avaient projeté de venir assister aux solennités du Jubilé pontifical, mais ils ont dû y renoncer par suite des des difficultés que soulève la présence à Rome du roi d'Italie.

La plupart des évêques de France sont à Rome, ainsi que presque tous les curés de Paris. Mgr Richard a remis au Pape, au nom du diocèse de Paris, une offrande de 250,000 francs pour le denier de Saint-Pierre.

Mort de l'écrivain Chantelauze

M. R. Chantelauze, l'écrivain bien connu, est mort subitement, hier, d'une attaque d'apoplexie, dans son appartement de la rue Jacob, à Paris.

Il était le neveu de l'ancien garde des sceaux de Charles X.

Il laisse un grand nombre d'études remarquables sur Marie Stuart, Louis XIV et Marie de Mancini, le cardinal de Retz et Louis XIII, et avait obtenu deux fois le prix Gobert.

Il était né à Monthrison, en 1820.

Intéressantes expériences

Des expériences viennent d'être faites avec des projectiles en acier chromé, projectiles français achetés par l'Angleterre.

Le succès a dépassé toutes les espérances.

Une plaque, placée à plusieurs kilomètres, fut séparée par le projectiles en deux parties.

La charpente métallique qui l'entourait fut également brisée et la plaque fut repoussée en arrière de 10 ou 12 centimètres.

Quant au projectile, il traversa tout le matelas épais de 3 mètres et fut finalement arrêté par une vieille plaque cuirassée située en arrière.

Il fut trouvé intact, sans déformation, si bien qu'on eût pu s'en servir pour tirer un second coup.

Des expériences faites en tir oblique sur un angle d'incidence de 45° ont donné également des résultats surprenants.

Ces expériences, qui ont en Angleterre un retentissement considérable, sont un triomphe éclatant pour l'industrie française,

Une conversation de M. de Bismarck

Berlin, 4 janvier. — M. le conseiller de légation de Sa[illegible]enberg, nommé consul d'Allemagne à Paris, a été reçu par M. de Bismarck.

Il lui a fait part des craintes de l'industrie et du commerce. Le chancelier lui a répondu avec impatience : « Ne vous laissez donc pas épater (*verblueffen*). Et j'espère bien qu'on finira par ne plus m'interpeller continuellement sur la tenue et les préparatifs de la France.

» L'Allemagne est plus forte que la France. Nous n'avons qu'une chose à craindre, c'est une attaque imprévue et injuste d'un côté quelconque. Mais en tous les cas l'Allemagne est de force à résister à une attaque de deux et même de trois côtés.

» Mais, ajouta le chancelier en riant, la meilleure garantie de la paix, c'est la poudre du fusil Lebel qui perd sa force au bout d'un certain temps.

Une donation du gouvernement français pour la construction de l'hôpital français de Londres.

Le ministre des affaires étrangères, M. Flourens, vient de télégraphier à notre ambassadeur M. Waddington que le gouvernement accordait une donation de cinquante mille francs pour la construction de l'hôpital français de Londres.

De son côté, M. Waddington fait une donation personnelle de cinq cents francs.

Les documents falsifiés. — Perfidies allemandes

Berlin, 4 janvier. — La *Gazette de Cologne* insinue que M. Ouroussoff, ministre plénipotentiaire de Russie à Bruxelles, pourrait bien être l'auteur des documents falsifiés.

Cette accusation ne repose sur rien de réel, et n'a sans doute d'autre raison que le besoin de discréditer un diplomate hostile à la politique allemande.

Les espions prussiens en Russie

On télégraphie de Saint-Pétersbourg, 3 janvier:

Les journaux de Saint-Pétersbourg constatent que le pays est parcouru par de nombreux espions prussiens déguisés en marchands ou en voyageurs de commerce.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le nouveau ministre de la marine

Paris, 4 janvier. — Le contre-amiral Gervais a définitivement accepté le portefeuille de la marine.

Le sous-secrétariat aux colonies sera rétabli.

L'incident de Florence

Paris, 4 janvier. — M. Flourens a reçu de M. Crispi une dépêche disant que le gouvernement italien admet en principe la réparation de l'incident de Florence.

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — SOIR.

3 h. 10. — Lille. — Croix. — Valenciennes.
4 h. — Tourcoing. — Belgique. — Allemagne. — Autriche. — Russie.
5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims — Ligne de Paris.
6 h. 45. — Fourmies. — Avesnes. — Avesnes-sur-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne.
7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre.
8 h. 55. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos. — Douai. — Cambrai. — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.